Fraude Scandaleuse.

Procede Inoui.

L'article qui suit et intitule "Une Maneuvre Malheureuse" avait ete compose et les epreuves en avaient meme ete corrigees.

Nous devions donc croire qu'il serait insere dans le present No.,— Le Lecteur peut s'imaginer de notre indignation lorsque nous nous apercumes que l'article en question aviat ete supprime par notre prote.

Etant donne que celui-ci a admis avoir fait part de cet article a Mr. Bertrand; et en veu du fait queMr. S. A. D. Bertrand est *La Seule Personne* responsable de la nomination dę Mr: Prud'homme—nomination qui a cree une indignation generale par notre province; de plus etant connu que notre prote continue ses services sous l'administration de Mr. Bertrand a qui notre journal a ete trans porte—en vue de tous ces faits disons nous, il est permis de nous demender si ces deux hommes (Bertrand et le prote), n'etaient point de connivence pour commettre la fraude dont nous nous plaingnons.

Si la loi peut attaindre un tel delit, le lecteur peut-etre assure qu'elle sera appliqueedans toute sa rigueur.

Les faits relativement a la nomination de Mr. Prud'homme sont comme suit;

Mr. S. A. D. Bertrand a recommande cette nomination au ministre de L'Interieur, et demanda a celui-ci d'en telegraphier la nouvelle a Mr. Prud'homme. Le telegramme de Mr. Sifton a Mr. Prud'homme se lit camme suit "You have *been recommended* and appointed."

Lorsque Mr. Sifton se rendit compte de l'impopularite de cet appointment et qu'il en demanda des explications a Mr. Bertrand, celui-ci se contenta de denigrer Mr. Mr. Paradis qui avait ete fortement appuye par l'association liberal, et de faire croire que Sir Wilfrid Laurier etait entierement oppose a la nomination de Mr. Pacaud—insinuation qui doit etre fause, connaissant bien les bonnes dispositions de Mr. Laurier envers Mr. Pacaud.

Depuis son retour a Winnipeg, Mr. Bertrand a voulu faire retomber la faute commise sur les epaules de de Messiers Sifton et Laurier.

De la l'article qui suit et qui comme nous l'avons explique a ete supprime.

A. M.

Une Maneuvre Malheureuse.

Nous avons garde le silence au sujet de la nomination de M. J. F. Prud'homme, comme secretaire de la Commission des Scrips du Nord-Ouest, et notre intention etait de conserver cette attitude malgre le juste mecontentement souleve par cette nomination dans tout le parti liberal francais au Manitoba.

Nous estimons en effet que les questions de personne ou d'interet personnel, ne meritent point de retenir l'attention d'un journal; il a mieux a faire.

Malheureusement, nous ne pouvons laisser s'accrediter un bruit qui est en lui-meme une maneuvre coupable.

Certaines personnes ont cru habile d'attribuer au Ministre de l'interieur, l'hon, M. Sifton, l'iniative de cette nomination, et ont cherche ainsi a faire retomber sur lui toute la responsabilite de ce choix.

Or, c'est une detestable maneuvre, et les auteurs de cette rumeur sont a blamer vertement.

Nous sommes autorises a opposer a cette histoirie, un dementi formel; l'hon Ministre de l'interieur n'a fait cette nominafion que sur la presentation de qui de droit; il ne saurait donc etre rendu responsable pour un choix qu'il n'a pas fait.

En bonne justice, il faut rendre a Cesar ce qui est a Cesar.

Nous regrettons d'avoir ete oblige de sortir de notre reserve, mais la faute en retombe toute entiere sur ceux qui ont rendus necessaire cette protestation.